

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 5489

présenté par

Mme Bono-Vandorme et M. Jolivet

ARTICLE 46

À la fin de l'alinéa 6, substituer à l'année :

« 2022 »

l'année :

« 2032 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE**Amendement de repli.**

Laissons le temps à nos restaurateurs, à l'heure actuelle toujours fermés, de se remettre de la crise économique causée par la pandémie et laissons le temps à la science d'offrir des solutions aux nouvelles contraintes imposées.